



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Instruments de musique

Question écrite n° 36401

Texte de la question

M Marcel Wacheux attire l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur l'avenir de l'utilisation du basson français. En effet, il existe deux sortes de bassons joués à travers le monde : l'un d'origine allemande communément appelé basson Heckel ou Fagott, l'autre de facture et de tradition françaises dit « Basson français ». Alors qu'en France l'ensemble du système pédagogique se développe à partir du basson français dont l'enseignement est dispensé dans les écoles de musique municipales, nationales, conservatoires nationaux de région et supérieurs, de récents concours de recrutement afin de pourvoir à des postes de bassons dans les opéras de Nice et Lyon précisaient dans leur règlement l'exclusive participation des instrumentistes jouant le système allemand. La généralisation d'une telle prescription qui aurait d'ailleurs été également admise par l'administration du futur opéra Bastille serait de nature à dévaloriser le diplôme d'État en ne permettant plus aux bassonistes français de se présenter à un concours sur le territoire national. De plus, elle conduirait à la nécessité de procéder au remplacement de tous les instruments appartenant aux conservatoires par des instruments d'importation au détriment d'un pan entier de la lutherie française. Il lui demande en conséquence les mesures qu'il envisage de prendre pour garantir l'utilisation du basson de facture française dans les conservatoires et formations musicales nationaux.

Données clés

Auteur : [M. Wacheux Marcel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36401

Rubrique : Musique

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1988, page 653